



Commissions de suivi banque populaire occitane

Par **zaza46**, le **15/08/2014** à **13:56**

Bonjour,
J'avais 3 comptes à la banque populaire occitane. Un C.E.L., un L.D.D. et un compte chèque. Après désaccord avec celle-ci j'ai clôturé les deux premiers et n'ai gardé que le compte chèque. La dernière opération sur ce compte chèque remonte au 23/09/2013.
Je reçois hier un relevé où il apparaît un débit de 100.00 euros sous l'appellation "commission de suivi 2ème trimestre 2014".
Je reprends donc mon dernier relevé reçu en date du 03/10/2013. Et là je m'aperçois que je n'ai pas reçu un relevé intermédiaire où il y avait déjà un prélèvement de 100.00 euros pour le 1er trimestre 2014 (d'après le solde).
Que peuvent-ils suivre sur un compte où il n'y a pas de mouvement et correctement alimenté pour 100.00 euros par trimestre ? Sachant que le 03/10/2013 il y avait un solde de 260.00 euros, aujourd'hui il reste 60.00 euros.
Est-ce que je peux espérer un remboursement de ces frais en les contestant où est-ce légal ?
Il est bien entendu que je vais clôturer ce compte au plus vite.
Dans l'attente de vous lire et avec mes remerciements.
Cordialement.

Par **moisse**, le **31/08/2014** à **18:23**

Bonsoir,
Réponse tardive mais réponse tout de même.
Les frais de tenue de compte existent dans toutes les banques.
La seule condition à leur validité est la connaissance qu'en a le client.
En général l'envoi d'une brochure tarifaire hors le contrat initial signé à l'ouverture, fait l'objet d'une annotation sur les relevés périodiques.